# **LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :**

Retrouvez toute l'actualité et l'agenda sur www.nouzilly.fr

MAIRI

Samedi 10 juin Collecte des déchets végétaux, encombrants et ferrailles

Dimanche 11 juin Trail de la Vallée aux Diables
 Dimanche 11 juin Elections législatives - 1er tour

Samedi 17 juin Tournoi de pétanque et Fête de la musique

➤ Dimanche 18 juin Elections législatives - 2e tour

Vendredi 23 juin Première « Scène ouverte » à Nozilia à 19h00 - TFC

Samedi 24 juin Défi Biodiversité - Le Pic Noir

➤ Dimanche 25 juin Vide grenier - stade des Marronniers - Comité des Fêtes + assos

Vendredi 30 juin
 Fête de l'école à Nozilia à 18h30
 Mercredi 13 juillet
 Fête nationale avec feu d'artifice

### Première « Scène Ouverte » à Nozilia, le vendredi 23 juin à partir de19h00

Que vous soyez musicien ou musicienne, comédienne ou comédien, conteur ou conteuse, danseuse ou danseur,... que l'art que vous pratiquez soit votre profession, ou qu'il ne soit que votre passe-temps favori, venez partager cette émotion à Nozilia à partir de 19h30.

#### Le principe est simple :

Vous vous signalez à l'entrée en salle (ou quelques jours avant si vous le préférez) en proposant le thème de votre intervention. L'organisation de la soirée se construira en fonction de ces propositions dont l'ordre et la durée seront déterminées par le meneur de jeu. L'environnement technique ne peut être que basique.

L'entrée est gratuite. L'entracte sera l'occasion de partager le plat que chacun apportera. Faites part de cette information autour de vous.

Dans ce lieu, nous serons tous le public. Dans ce lieu, nous pourrons faire notre spectacle. La soirée est proposée par le Théâtre du Fossé-César.

Contact: phcoulaud@wanadoo.fr. Thierry Croguennec 02 47 56 13 87

\_\_\_\_\_

La SEPANT (Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine) a choisi cette année le territoire de NOUZILLY pour l'opération nommée :

#### « Défi Biodiversité », le samedi 24 juin.

L'objectif de cet évènement est de recenser un maximum d'espèces sur un secteur identifié du lever du soleil jusqu'au milieu de la nuit. Pour cela, de nombreux spécialistes : botanistes, ornithologues, herpétologues, entomologistes, chiroptérologues, etc. - sont invités à prospecter sur ce secteur restreint. Ce moment convivial est l'occasion pour les naturalistes débutants ou confirmés, de toutes spécialités confondues, de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

A cette occasion il est possible que vous rencontriez sur les chemins, en lisières de champs, cavités ouvertes ou en bords de rivières quelques petites équipes de naturalistes.

Ne vous en inquiétez pas, même la nuit avec des lampes frontales (chauves-souris et insectes nocturnes), et remettez les gentiment sur le chemin s'ils se perdent.

La première édition a permis, sur la commune de Bléré, de rassembler une quarantaine de bénévoles autours de neuf groupes taxonomiques. En tout, 342 espèces ont été recensées.

Ceux qui, parmi vous sont passionnés de nature, peuvent se joindre à l'un ou l'autre des groupes, suivant leur centre d'intérêt . Le planning de la journée et les points de rencontre seront en ligne sur le site du Pic Noir et celui de la commune.

Vous pouvez vous inscrire sur : pic.noir@hotmail.fr



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER

Le conseil municipal:

- accepte la réactualisation de la convention scolaire entre Crotelles et Nouzilly au moyen d'un avenant.
- adopte le compte de gestion 2016 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal en concordance avec le compte administratif 2016 du budget communal.
- adopte le compte administratif 2016 du budget communal

	Résultat Clôture N-1 avec CCAS 2015	Participation à l'investissement cpte 1068	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Solde de clôture
Fonctionnement	747 009,67	206 408,45	1 230 813,32	888 870,03	341 943,29	882 544,51
Investissement	-90 408,45	0,00	483 170,76	368 831,57	114 339,19	23 930,74
Total	656 601,22	206 408,45	1 713 984,08	1 257 701,60	456 282,48	906 475,25

- adopte l'affectation des résultats 2016 du budget communal à reporter au budget 2017
  - > 23 930.74 € au compte 001 (recettes d'investissement)
  - > 670 975.25 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
  - > 211 569.26 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- adopte le compte de gestion 2016 du Trésorier de Château-Renault pour le budget eau et assainissement en concordance avec le compte administratif 2016 du budget eau et assainissement

	Résultat Clôture N-1	Participation à l'investissement cpte 1068	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Solde de clôture
Fonctionnement	305 436,55	0,00	116 787,97	50 364,11	66 423,86	371 860,41
Investissement	82 223,69	0,00	51 129,72	28 345,28	22 784,44	105 008,13
Total	387 660,24	0,00	167 917,69	78 709,39	89 208,30	476 868,54

- adopte l'affectation des résultats 2016 du budget eau et assainissement à reporter au budget 2017
  - > 105 008.13 € au compte 001 (recettes d'investissement)
  - 371 860.41 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
  - > 0.00 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

#### **Antenne FREE**

Le Maire informe les conseillers du souhait de la société FREE d'installer sur le territoire communal à l'angle du bois de Beauregard une antenne relais de 45 mètres de haut avec une emprise au sol de 49 mètres carrés.

Free propose une convention pour 12 ans avec une redevance annuelle à 4 500 €.

Les conseillers débattent sur le lieu d'implantation et l'aspect environnemental. Certains pensent que l'antenne pourrait être à l'intérieur du bois de façon à cacher le pied du pylône, d'autres posent la question des émissions d'ondes électromagnétiques, tandis que plusieurs membres estiment qu'il est important de se doter d'une telle couverture pour les téléphones mobiles. Des conseillers évoquent également l'aspect esthétique à l'entrée du village, si l'antenne est installée en bordure du bois.

Il est donc décidé de renégocier avec FREE l'implantation éventuelle de l'antenne, et de remette au prochain conseil la décision, afin de permettre à chaque conseiller de prendre un temps de réflexion sur ce projet. Un dossier est consultable en mairie.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS

Le conseil municipal décide :

de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017 qui restent pour les trois taxes directes :

Taxe d'habitation: 15.19 %,
Taxe foncier bâti: 18.45 %,
Taxe foncier non bâti: 40.69 %

 d'approuver le budget primitif communal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reprise des résultats 2016 :

pour la section de fonctionnement à la somme de : 1718 177.25 €
 pour la section d'investissement à la somme de : 1412 309.66 €

• d'approuver le **budget primitif eau et assainissement 2017** qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reprise des résultats 2016 :

pour la section d'exploitation à la somme de : 479 166.53 €
 pour la section d'investissement à la somme de : 743 037.11 €

#### Le conseil municipal décide :

- d'accepter que le droit de préemption urbain soit délégué à la commune de Nouzilly, hors zone Ui (INRA) à vocation économique, commerciale et industrielle, dont le droit de préemption est conservé par la Communauté de Communes du Castelrenaudais).
- de solliciter le concours du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) pour une subvention, et celui de la Région en demandant une subvention auprès de la D.R.E.A.L (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour l'achat d'un véhicule électrique destiné au service technique.
- d'accepter la cession au profit de la commune pour 200 € des parties de parcelles suivantes nouvellement cadastrées de Monsieur et Madame GARNAUD soit les parcelles situées en bordure de voirie :
  - E 1182 pour 0 a 55 ca, E 1184 pour 0 a 47 ca, E 1186 pour 0 a 21 ca et précise que les frais d'acte sont pris en charge par la commune.
- d'accepter, en vue de l'élargissement du trottoir de la rue Jean Moulin, la cession à la commune de la parcelle B 1762 (32ca) de Madame Ginette BOULAY pour une valeur de 4 000 € convertis en l'obligation d'installer une clôture en panneaux rigides de 1.48 m hors sol et un portail, et précise que les frais d'actes notariés sont pris en charge par la commune.
- de solliciter pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du gymnase le concours de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour une subvention de 136 500 € soit 30 % de 455 000 €.

	Date demande	Subvention acquise (oui/non)	Montant subventionnable H.T	Taux	Montant H.T
DETR	Janvier 2017	non	455 000	30%	136 500
Autre subvention d'ETAT : FSIL		non	455 000	20%	91 000
Fonds Parlementaires	Janvier 2017	oui	455 000		10 000
Conseil Régional Pays Loire Touraine	En cours	non	220 000	50%	110 000
Fonds propres et emprunts		oui			107 500
		455 000			

## MAIRIE DE NOUZILLY

3 Place Émile Cholet

Téléphone : 02 47 56 12 21 Télécopie : 02 47 56 40 47



mairie.nouzilly@wanadoo.fr www.nouzilly.fr

Le secrétariat est ouvert au public

Lundi de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi de 15h00 à 18h00
Vendredi de 15h00 à 17h30



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL

Le conseil municipal:

- accepte le concours de la Région, par le biais du Pays Loire Touraine, et demande une subvention de 147 300 € soit 50 % des montants éligibles estimés à 294 600 € pour les travaux de réhabilitation du gymnase.
- accepte le projet d'installation d'un city stade et sollicite le concours du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport ) pour une subvention de 50% soit 21 941,50 €.
- propose Monsieur Pierre GERMON comme délégué titulaire pour la commune de Nouzilly, chargé de représenter la communauté de communes du Castelrenaudais au comité syndical du SCOT ABC et d'y siéger, en remplacement du titulaire actuel.
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'école Jeanne Salmon pour la classe découverte à Lathus Saint Remy (86).
- décide de créer dans l'enceinte du cimetière un jardin du souvenir avec puits de dispersion des cendres et d'en fixer les tarifs suivants :
  - Frais de dispersion des cendres : 40 €
  - > frais de dispersion des cendres et plaque gravée pour une durée de 30 ans: 40 € + 90 € soit 130 €.
- décide de réaliser l'implantation d'un columbarium au cimetière et d'en fixer les tarifs suivants :
  - Dépôt d'une urne pour 15 ans : 400 € (+ 90 € pour mettre une urne supplémentaire dans la limite de la durée de la concession initiale de la case)
  - Dépôt d'une urne pour 30 ans : 700 € (+120 € pour mettre une urne supplémentaire dans la limite de la durée de la concession initiale de la case)
- donne délégation au Maire pour signer le marché de travaux de rénovation et mise aux normes du gymnase s'élevant à : 432 607.10 € HT (519 128.52 € TTC).

#### INFORMATIONS MUNICIPALES

- Le Docteur Jourdrin a repris son activité du lundi au samedi au cabinet médical. Tél : 02 47 26 56 10
- La boucherie, charcuterie, traiteur Guenault de Mettray, tient son camion magasin le mardi et le samedi matin devant la poste. Jérémy vous y attend le samedi.



- Les inscriptions pour l'ALSH vacances d'été, doivent se faire <u>au plus tard le mercredi 7 juin</u> Le dossier est à télécharger sur le site www.nouzilly.fr/Enfance, jeunesse/A.L.S.H.
- Pour le transport scolaire 2017-2018, vous devez inscrire votre enfant directement en ligne sur www.remi-centrevaldeloire.fr au plus tard le lundi 17 juillet

Pour plus de renseignements contacter le service « transports scolaires du Castelrenaudais » : www.cc-castelrenaudais.fr

# RÉUNION AVEC LES JEUNES DE NOUZILLY

Le 7 avril, le maire et les adjoints ont reçu le groupe des jeunes de Nouzilly.

Annick Reiter a fait une présentation détaillée du projet de « **City Park** ». Il s'agit d'une plateforme multisports de 9m x 20m, qui se situerait à côté du gymnase.

Les jeunes, les associations sportives, l'ALSH, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), l'école... pourraient tous en bénéficier. L'entreprise AGORESPACE, nous a chiffré un devis à de 52 659€ TTC. La commune est en train de faire un dossier de demande de subvention.

Durant la réunion, le projet de **créer un conseil municipal des jeunes** a de nouveau été évoqué. Plusieurs d'entre eux sont intéressés. Si vous connaissez d'autres jeunes Nouzillais âgés de 12 à 16 ans qui voudraient se joindre au groupe, contactez la mairie.